



Aux services cantonaux du cadastre

N° Référence: 2101-05
Dossier traité par: Helena Åström Boss
Wabern, le 18 décembre 2019

MO-Express n° 2019 / 07

Rapport annuel 2019: mandat confié aux cantons Convention-programme 2020–2023 et accord de prestations 2020: informations

Mesdames, Messieurs

Nous vous invitons par la présente à établir le rapport annuel 2019. Nous vous communiquons en outre des informations préliminaires concernant la convention-programme 2020–2023 et l'accord de prestations 2020.

Dépôt du rapport annuel 2019: mandat confié

Dans le cadre de la convention-programme 2016–2019 et de l'accord de prestations 2019, le service cantonal du cadastre doit prouver au service spécialisé, la Direction fédérale des mensurations cadastrales, qu'il a bien exécuté les prestations prévues et lui adresser le rapport annuel (cf. convention-programme, § 6.1) ayant valeur de preuve à cet égard.

Le rapport annuel 2019 est saisi sous la forme d'une enquête en ligne. Elle est disponible dès à présent sous: <https://findmind.ch/c/JBAV2019fr> (version en français) et <https://findmind.ch/c/JBAV2019it> (version en italien).

Nous avons par ailleurs créé un fichier PDF de l'enquête en ligne pour que vous puissiez bénéficier d'une vue d'ensemble la concernant: www.cadastre.ch/mo → Aspects juridiques & publications → Modèles & formulaires.

Veuillez prendre note des points suivants:

- Vous pouvez désormais exporter le rapport annuel au format Word à tout moment (fonction «Exporter les réponses»).
- Vous devez clore le rapport annuel en activant la fonction correspondante «Terminer le rapport annuel». Plus aucune correction ne sera possible ensuite. A compter de ce moment, on considère que le rapport est transmis au service spécialisé qui peut lancer son analyse



- Vous pourrez imprimer vous-même, dès le 10 janvier 2020, les extraits de la banque de données d'AMO (Administration de la mensuration officielle) nécessaires pour le rapport. Nous vous prions de bien vouloir vérifier les extraits et d'entreprendre les éventuelles corrections ou modifications directement dans la banque de données d'AMO, pour autant que ce soit possible. Les erreurs qu'il vous est impossible de corriger doivent être communiquées par écrit au service spécialisé (corrections à la main sur les extraits d'AMO).

Par l'envoi du rapport annuel, vous confirmez que les extraits d'AMO présentés sont actuels et dénués de toute erreur. Les contradictions éventuelles doivent être explicitement signalées dans le rapport annuel. Pour mémoire, certaines informations telles que les indications relatives aux communes ou concernant la géomètre-conservatrice / le géomètre conservateur, mises à la disposition du public via le service en ligne Cadastralinfo (www.cadastre.ch/info), proviennent directement d'AMO.

Le rapport annuel en ligne doit être transmis le **vendredi 31 janvier 2020 au plus tard**.

Nous vous ferons parvenir notre rapport d'activité, dans lequel nous prenons position sur votre rapport, dans un délai de deux mois à compter de la réception de votre rapport annuel.

Convention-programme 2020–2023 et accord de prestations 2020: informations

C'est à titre d'information préliminaire que vous trouverez les modèles de la convention-programme 2020–2023 et de l'accord de prestations 2020 sous www.cadastre.ch/mo → Aspects juridiques & publications → Modèles & formulaires. Le plan cantonal de mise en œuvre est encore plus fortement intégré à la convention-programme, afin d'éviter des redondances et des contradictions éventuelles.

La ou le responsable de votre canton vous adressera prochainement un projet de convention, au cours du premier trimestre 2020. Vous pourrez ainsi en débattre ensemble, puis le finaliser.

L'objectif visé est la conclusion des accords de prestations et des conventions-programmes pour la **fin mars 2020** au plus tard.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire et nous réjouissons d'ores et déjà d'aborder la nouvelle année à vos côtés. Nous vous remercions par avance de votre collaboration constructive, toujours empreinte d'un grand esprit de coopération.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
Mensuration officielle et cadastre RDPPF

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable

Christoph Käser
Responsable